

UNITE PASTORALE DE PRADIER

Travail réalisé par le CPLE de Haute-Auvergne - Aurillac 14/12/05
Cartographie par la Chambre d'Agriculture du Cantal



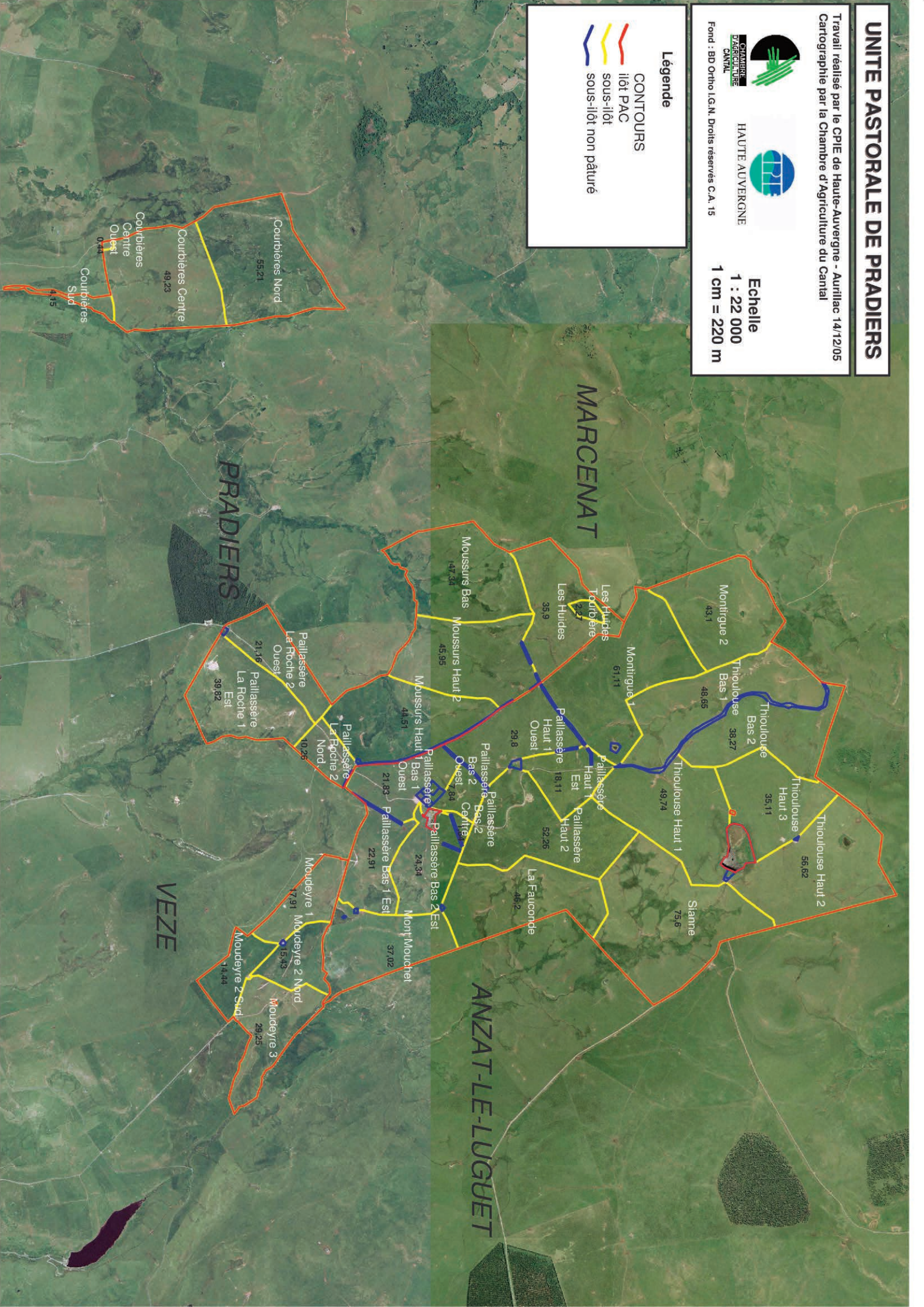
Fond : BD Ortho I.G.N. Droits réservés C.A. 15

Echelle
1 : 22 000
1 cm = 220 m

Légende

CONTOURS

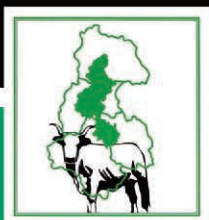
- liôt PAC
- sous-liôt
- sous-liôt non pâturé



TRANSHUMANCE COLLECTIVE EN CÉZALLIER

La COP.T.A.S.A.

par Marcel Besombes



**COOPÉRATIVE DE TRANSHUMANCE ET D'AMÉLIORATION
DES STRUCTURES AGRICOLES**

La COP.T.A.S.A. et le CÉZALLIER, deux noms indissociables...

Je retrace dans mon propos le résultat d'une réalisation, conduite par un groupe d'éleveurs qui, pendant 50 ans, ont apporté la preuve que des innovations sont possibles, même lorsque tout semble se dérober.

Mes responsabilités professionnelles ont contribué à cette réalisation : successivement directeur de l'Association départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations agricoles (A.D.A.S.E.A.) et de la Chambre d'agriculture du Cantal (et depuis à la retraite). J'ai dirigé la COP.T.A.S.A. depuis sa création, en suivant l'évolution de l'économie du Cantal et de son agriculture, une véritable révolution agricole !

Le contexte :

L'agriculture est en pleine évolution. La modernisation est en cours. Beaucoup d'exploitations ont moins de 30 ha. La production laitière se développe, le système allaitant exige des surfaces de plus en plus importantes. Le fromage Cantal se vend très mal. La main d'œuvre de buronniers devient rare.

L'agrandissement des exploitations est une préoccupation majeure pour beaucoup d'éleveurs. La loi d'orientation agricole accompagne ce mouvement avec l'indemnité viagère de départ, la politique des structures, la SAFER... En quelques années le foncier va connaître une répartition nouvelle très importante.

La réponse à des besoins :

La région châtaigneraie, notamment, a une population agricole encore importante et fait preuve de dynamisme. Un groupe de jeunes agriculteurs décide de s'intéresser à ces zones d'estives.

Le Centre des jeunes agriculteurs de la région Montsalvy-Maurs me sollicite pour mettre en place une organisation économique nouvelle.

Une opportunité :

Le Cantal, premier département français pour la transhumance bovine, dispose de plus de 60 000 ha d'estive, traditionnellement consacrée à l'accueil des vaches laitières (pour la fabrication du fromage dans les burons) et des génisses de remplacement. Si 1000 burons fonctionnaient encore après la 2^{ème} guerre mondiale, dans les années 60, il en restait moins de 200. Des secteurs entiers d'estives sont en voie d'abandon ou sous-exploités ; les propriétaires sont nombreux à vouloir vendre ces terres. Ainsi des surfaces se trouvent disponibles.

1963 : première année d'activité :

37 éleveurs constituent le groupe originel. Nous disposons, par achat d'herbe, de l'estive de Paillassère-Haut (150 ha) sur la commune d'Anzat-le-Luguet en limite du Cantal et du Puy-de-Dôme.

Aucune forme juridique n'est établie et nous fonctionnons « *sans-filet* ». Un éleveur établit à son nom un contrat de vente d'herbe.





Le groupe des premiers adhérents

La première campagne d'estive est difficile :

- Le transport par train avec deux unités de groupage (Mauris et Aurillac).
- Les clôtures sont en mauvais état, nécessitant l'intervention, à tour de rôle, des premiers adhérents (plus de 200 kms par jour).
- La piste est impraticable par temps de pluie.
- Dès le départ les problèmes sanitaires sont traités avec attention, notamment la brucellose qui sévit dans beaucoup d'élevages. A la descente de l'estive, après contrôle, tous les animaux sont indemnes.
- Nous ne disposons d'aucune trésorerie (un adhérent fait un emprunt à son nom).
- Les 37 adhérents sont satisfaits, la plupart n'ayant jamais transhumé.

1964 : La Coopérative de Transhumance et d'Amélioration des Structures Agricoles – La COPT.A.S.A.

Le mouvement coopératif est bien implanté dans le Cantal. De nombreuses coopératives laitières fonctionnent. Créer une coopérative semble donc la meilleure formule. Nous ne pouvons pas nous appuyer sur une autre expérience. Le socle de cette coopérative étant le foncier, il faut disposer d'une structure capable de louer, d'acheter, d'investir, d'emprunter, de gérer.

A notre connaissance, aucune coopérative ne gère du foncier. Innover dans ce domaine, sensible, pose des interrogations à certains, d'où une obligation de résultats pour les fondateurs !

La déclinaison de « COPT.A.S.A. » indique bien le but poursuivi.

Les statuts sont approuvés par l'Assemblée générale constitutive en février 1964. L'aventure peut se poursuivre...

Les estives :

• Localisation et implantation :

La volonté des administrateurs est de constituer 1 à 3 unités pastorales dans la zone d'estives et de ne pas se disperser. Une bonne gestion exige de maîtriser les frais généraux.

Où fallait-il prospecter en priorité ?

Le région du Cézallier présentait l'offre la plus importante, encore fallait-il choisir une zone précise. Celle de Montgrelet-Chamaroux était intéressante mais sans beaucoup de perspectives. Par contre le plateau situé entre la route Pradiers – Anzat-Le-Luguet et la route le Saillant - Boutaressse est apparu très intéressant tant au niveau de la qualité herbagère des estives que des surfaces disponibles sur des propriétés relativement grandes. Plusieurs estives sont à vendre, mais il y a peu d'acquéreurs, en raison d'accès souvent difficiles et de l'altitude...



• L'intervention de la SAFER Auvergne :

La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural, suite à la loi d'orientation vient de se créer pour l'Auvergne. Les projets de la COPT.A.S.A. sont pour elle une opportunité d'intervention intéressante car innovante.



Au début l'intervention de la SAFER, car mal comprise, donne lieu à des réactions hostiles ; certains pensent qu'elle s'attaque au droit de propriété alors que le législateur a prévu qu'elle ne peut intervenir que sur des propriétés librement mises en vente par le propriétaire. La rétrocession des terres provoque très souvent, au début, des critiques de la part des candidats non retenus.

En ce qui concerne les estives rétrocédées à la COP.T.A.S.A. on peut raisonnablement dire que les oppositions ne sont pas nombreuses. Elle n'évince personne.

• *L'intervention de la SOMIVAL :*

La SAFER après achat ne peut pas conserver les terres et doit les rétrocéder assez rapidement. Or la COP.T.A.S.A. n'a pas d'assise financière. Il faut faire ses preuves... le banquier doit être rassuré !

Une deuxième opportunité s'offre à la COP.T.A.S.A. La SOMIVAL (Société pour la mise en valeur de l'Auvergne et du Limousin), société d'aménagement, vient de se créer et intervient dans divers domaines : tourisme, forêt, grands équipements, agriculture...

Les relations de confiance entre la COP.T.A.S.A. et la SOMIVAL vont aboutir à deux interventions :

1) La SOMIVAL interviendra pour faire l'aménagement des estives de la COP.T.A.S.A. : clôtures, points d'eau, corals, pistes... et pour assurer l'entretien annuel des clôtures.

2) La SOMIVAL accepte d'être le relais foncier entre la SAFER et la COP.T.A.S.A. Elle achète les estives rétrocédées par la SAFER et les revendra à la COP.T.A.S.A. avant le 31/12/1970, celle-ci étant alors en mesure d'emprunter pour financer les investissements liés au foncier et aux aménagements.

• *Le prix du foncier :*

Suite à l'abandon accéléré de la production fromagère dans les burons, le paysage des zones d'estive se transforme rapidement. L'entretien des burons est considérablement négligé.

La transition entre le système d'élevage laitier en estive et le système allaitant se fait à une période où l'agriculture se transforme : on fait la révolution fourragère en vallée, on cultive l'herbe, on fertilise, on essaye d'agrandir l'exploitation de base grâce au départ d'agriculteurs âgés, incités à céder leurs terres pour agrandissement par l'Indemnité viagère de départ notamment.

Les pâturages d'altitude sont moins demandés.

Le prix des estives est bas. La COP.T.A.S.A. peut acquérir certaines surfaces à 1 000 F soit 150 €. Dans cette période une demande croissante d'achat est provoquée pour les éleveurs aveyronnais du Nord-Aveyron essentiellement. Ce système allaitant (aubrac x charolais) se développe. Cette demande va provoquer une hausse constante du prix des terres d'estive.

Les éleveurs cantaliens se « réveilleront » lorsque les éleveurs aveyronnais auront acquis 8 000 ha environ d'estives cantaliennes. Il ne s'agit pas de porter un jugement sévère sur cette situation ; constatons simplement que l'évolution du prix des terres a été modifiée par cette implantation d'éleveurs voisins.

L'implantation de la COP.T.A.S.A. a été beaucoup facilitée par cette situation du prix des estives à un niveau faible. Aujourd'hui ce ne serait pas possible pour deux raisons :

- l'offre est très restreinte.
- le prix du foncier est élevé.

L'Unité pastorale de Pradiers : 1 126 ha (situation 2013) :



C'est le premier ensemble d'estives regroupées par la COP.T.A.S.A., situé sur le plateau du Cézallier, en 1964. Les estives regroupées sont sur les communes d'Anzat-Le-Luguet (63), Vèze – Marcenat et Pradiers (15). Ces 4 communes aboutissent sur cette unité. C'est Pradiers qui est choisi pour identifier cet ensemble, bien que l'essentiel soit sur la commune d'Anzat-Le-Luguet (688 ha). L'accès se fait en venant de Pradiers et les communications sont depuis longtemps tournées vers Allanche (gare SNCF assurant le transport des animaux transhumants). La particularité de cet ensemble est d'être d'un seul tenant (hormis l'estive de Courbières, voisine mais non contigüe).



Répartition par commune	Superficies cadastrées
Anzat-Le-Luguet	688 ha 75
Pradiers	196 ha 83
Marcenat	159 ha 60
Vèze	80 ha 61
Total	1125 ha 79



Désignation des estives (superficies arrondies pour la S.A.U.)

Nom	Commune	Surface	mode de faire valoir
Paillassère-Haut	Anzat-Le-Luguet	143 ha	En propriété
Paillassère-Bas	Anzat-Le-Luguet	69 ha	
Thioulouze-Haut	Anzat-Le-Luguet	151 ha	
Thioulouze-Bas	Anzat-Le-Luguet	80 ha	
Sianne-la-Plaine	Anzat-Le-Luguet	74 ha	
Montirgues	Anzat-Le-Luguet	125 ha	
Moussurs-Hauts	Marcenat	78 ha	
Moussurs-Bas	Marcenat	55 ha	
Les Huïdes (partie)	Marcenat	20 ha	
Paillassèrou	Pradiers	28 ha	
Moudeyre	Vèze	81 ha	En fermage
Paillassère-la Roche	Pradiers	60 ha	
Courbières	Pradiers	115 ha	

La commune d'Anzat-Le-Luguet a remembré toutes les propriétés. La COPT.A.S.A. a cédé Sianne-Haut et a récupéré une partie du Mont-Mouchet et de la Fauconde. Ainsi l'unité est restée d'un seul tenant.

Précisions sur certaines estives de l'unité de Pradiers :

Thioulouze Haut : la plus grande est située sur le plateau (pratiquement mécanisable en totalité), marquée par son altitude et le manque d'abris pour les animaux. Lors de la première année d'exploitation par la COPT.A.S.A., la bruyère occupait une partie de l'estive. La solution efficace de reconquête est un apport de calcaire et un chargement conséquent. Très rapidement la pelouse change et la production d'herbe est importante. L'abreuvement des animaux pose problème. Une importante tourbière près du buron apparaît comme l'unique solution. Une digue est créée, l'eau, ainsi retenue, permet de faire un point d'abreuvement. La solution satisfaisante n'intervient que plus tard.



Courbières : montagne sectionnaire de Courbières (115 ha). La commune de Pradiers a décidé début 1975 de procéder, après appel d'offres, à la location par bail de cette estive. Le préfet du Cantal par arrêté du 07.02.1975 autorise la mairie de Pradiers à louer l'estive. L'arrêté préfectoral précise que la procédure de location après appel d'offres, permettra de mettre un terme aux difficultés soulevées depuis plusieurs années par les modalités d'utilisation de cette estive. La COPT.A.S.A. a été retenue et a signé en 1975 un bail avec le maire de la commune. Ce bail se poursuit depuis.

Paillassère-Haut : 143 ha. C'est la première estive occupée par la COPT.A.S.A. en 1963. Elle est de bonne qualité. Le buron (étable – grange) était semble-t-il occupé une grande partie de l'hiver.

Paillassère-Bas : 69 ha est occupé dès 1964 et constitue la base de l'unité de Pradiers, le berger y résidant. Les installations de triage et d'embarquement y sont construites dès le début.



Les burons de la COPT.A.S.A. :

La plupart des estives achetées par la COPT.A.S.A. disposaient d'un buron dans lequel, avant les années 60, on fabriquait le fromage. La coopérative ne prenant en pension que des génisses et des vaches allaitantes, n'en a plus l'utilisation. Certains sont en ruines ou en très mauvais état.

Le buron de Paillassère-Haut, le plus important, sert en 1963 de base d'implantation. Ses dimensions sont importantes. Son état nécessitant des investissements importants, il est abandonné. Aujourd'hui il est en ruines.

Le buron de Thioulouze-Haut situé tout en haut du plateau est en très mauvais état. On s'interroge sur son maintien dans l'hypothèse où il faudrait y loger un deuxième gardien. L'altitude et le manque d'eau potable (seulement un puits près de la tourbière) sont des handicaps majeurs, il sera définitivement abandonné. Il est totalement en ruines.

Les burons de Paillassèrou et Moussurs-Bas en très mauvais état lors de l'achat sont en ruines.

Le buron de Thioulouze-Bas situé près de la route du Chamaroux est maintenu hors d'eau.

Le buron de Moussurs-Haut a connu quelques essais de restauration par des groupes de jeunes (chantiers), mais l'encadrement peu efficace et le manque d'objectifs d'utilisation de leur part condamnent son maintien. Il est en ruines.

Le buron de Paillassère-Bas. C'est le lieu « *stratégique* » de l'unité de Pradiers. Dès 1964 il héberge le gardien. Des travaux sommaires sont faits puis un plan



d'aménagement aboutit à agrandir la partie habitable en récupérant de la superficie sur la partie étable-grange.

L'alimentation en eau se fait par captage d'une source près de l'ancien buron de Paillassère-Haut. L'éclairage se fait à la bougie et au camping gaz.



Jean et Hélène Guerin

Puis on réalise une installation électrique à base de panneaux photovoltaïques. L'éclairage est satisfaisant mais si une période de faible ensoleillement persiste (brouillards), les réserves en batteries sont insuffisantes pour alimenter les clôtures électrifiées.

Dans la nuit du 15 au 16 avril 1997 un incendie détruit entièrement le buron. La cause réelle n'a pu être formellement établie suite à l'expertise. On peut penser que c'est accidentel.

C'est un « *traumatisme* » pour les gardiens et les responsables de la coopérative. En pleine période de travaux de remise en état des installations (clôtures notamment) avant la montée des animaux, on se trouve privé de tous moyens. Les salariés occasionnels sont présents. Tout est fait pour que la montée ait lieu normalement. La décision est aussitôt prise de le reconstruire. On va le réserver exclusivement en lieu d'habitation du gardien et en lieu d'accueil des adhérents. Un hangar sera construit pour le stockage et les besoins de l'exploitation.

Le chantier est mené avec un certain enthousiasme, tous les artisans étant solidaires pour effectuer les travaux entre avril et novembre 1998. Le pari est gagné. Désormais le gardien et sa famille disposent d'un logement confortable (salle de séjour – cuisine équipée – 3 chambres – sanitaire – téléphone – 2 inserts + chauffage électrique).



Célestin Depierre et Marcel Besombes



La décision d'amener l'électricité s'impose malgré les problèmes qui vont se poser : convaincre le syndicat d'électrification, enfouir les câbles électriques sur 4 km à partir du village de « La Jarrige », installer un transformateur, assurer le financement. L'opération se réalise dans l'été. Ainsi on dispose désormais du confort au buron et d'une sécurité d'alimentation des clôtures électrifiées. Déjà le téléphone fonctionnait. Une vraie « révolution » quand on pense aux premières années pour assurer les liaisons entre le berger, la direction, le vétérinaire, les adhérents. Les P.T.T. de l'époque avaient compris notre problème.

Le Buron de Sianne-la-Plaine : l'estive de Sianne-la-Plaine acquise par la COPT.A.S.A. est, suite au remembrement de la commune d'Anzat-le-Luguet, cédée pour compenser notamment le Mont-Mouchet qui est attribué à la coopérative. Le buron a été loué par bail à long terme de 18 ans à la communauté orthodoxe qui s'installe au hameau de la Traverse commune de Marcenat et y construit église et ermitage.

LES ESTIVES DU CÉZALLIER DANS 50 ANS ?

Au cours des 50 dernières années, le « paysage agricole » a beaucoup changé, l'exode rural a fait son œuvre, les estives cantaliennes ont vu disparaître les buronniers (ils étaient près de 4000, il ne reste que 3 burons en activité fromagère !), la gare d'Allanche ne voit plus les trains, tractés par les locomotives à vapeur, débarquer des milliers de bovins vers les estives du Cézallier, les vaches allaitantes dominent sur ces plateaux...

Dans 50 ans, comment les éleveurs exerceront-ils leur métier ?

S'agissant du pastoralisme on peut poser deux questions :

1) – fabriquera-t-on à nouveau du fromage dans les burons ? La réponse est non. Les conditions quasi monacales imposées aux anciens buronniers ne seront plus admises ; d'ailleurs beaucoup de burons n'existent plus.

2) – fabriquera-t-on à nouveau du fromage sur les estives ? La réponse est oui. Je me hasarde à prendre ce pari mais en le soumettant à des conditions économiques et sociales incontournables. Des éleveurs transhumants regrouperont leurs estives et leurs troupeaux laitiers, construiront un bâtiment moderne qui abritera salle de traite, fromagerie, cave, logement des buronniers (ceux-ci descendront éventuellement dans la vallée...). Les conditions de travail du personnel seront attractives (rémunération, organisation du travail...). L'électricité, indispensable, pourra être produite sur place par des systèmes éprouvés.

Tout ceci pour produire du fromage « *Cantal d'Estive* », de qualité, que le consommateur averti sera prêt à payer cher. La condition majeure de la réussite de ce pari est la rémunération élevée que l'éleveur pourra obtenir (la production de Beaufort d'Alpage est exemplaire).

En France, 90 % des fromages sont fabriqués par des méthodes industrielles utilisant de moins en moins de lait cru. Les fromages fermiers se font de plus en plus rares. Le consommateur recherchera les fromages à saveurs uniques et typés.

Ce système collectif fonctionne. Je l'ai vu en Suisse, dans le Valais et les Grisons. Les fromagers suisses ont déjà apporté au Cézallier leur savoir-faire. Seront-ils, un jour, sollicités pour une autre aventure ?

Notre pays a des ressources herbagères exceptionnelles. Les Cantaliens savent innover. Il faudra oser, adapter et revenir à du collectif. Nos plateaux revivront mais en ayant tourné certaines pages...



Le Pastoralisme dans le Cantal (Enquête pastorale 1999)

La superficie pastorale du Cantal est de 61 300 ha répartie sur 1 735 estives soit 35 ha en moyenne. Ces estives se répartissent sur 15 cantons (111 communes).

Le canton d'Allanche arrive en tête avec 11 300 ha d'estive soit 46 % du territoire cantonal.

Une estive sur deux a moins de 30 ha. Une estive sur six a moins de 60 ha. Une dizaine dépasse 200 ha.

Les utilisateurs du Cantal occupent 85 % du territoire pastoral, ceux de l'Aveyron 13,7 % (8 420 ha) et ceux des cinq autres départements à peine 1 % (570 ha). 50 % des estives sont utilisées par les exploitants de la commune.



LES BERGERS

Ils sont essentiels pour la bonne marche de la coopérative. En liaison constante avec le directeur, ils sont sur la montagne « *maîtres à bord* », face aux intempéries et aux contraintes liées à l'élevage. Les éleveurs confient à la coopérative une partie de leurs cheptels dont les génisses de renouvellement, fruits de la sélection et de la génétique qu'ils réalisent.



Au début, pour des raisons financières, les bergers ont été embauchés comme saisonniers. Dès que la situation de la coopérative s'est consolidée, les bergers sont embauchés par contrat à durée indéterminée (5 salariés).

Sur l'unité pastorale de Pradiers se sont succédé 4 bergers responsables : Joseph Brousse (et Albine), Jean Guerin (et Hélène), Robert Guerin, Thierry Felut (et Marie-Paule) en activité. Ces bergers sont assistés par des aides et des journaliers lors de la montée et de la descente.

Joseph Brousse, « un berger de légende » :

Premier berger en 1964, il vient de Cassaniouze où il élève quelques vaches et travaille comme salarié agricole, il a connu l'orphelinat de Quézac dont il parle souvent. Personnage pittoresque, plein de bon sens et d'intelligence, intrépide, grand pêcheur devant l'Eternel... Accompagné de son épouse Albine. Le buron de Paillassère-Bas qui les accueille bénéficie d'aménagements successifs. Très apprécié par les adhérents, il s'adapte à l'altitude (Cassaniouze 540 m – Paillassère-Bas 1397 m) et aux manques de moyens de locomotion et de liaison. C'est avec nostalgie qu'il cesse ses fonctions à la COPTA.S.A.

Chaque année, vers le 15 mai son déménagement est un moment remarquable. Un transporteur est réservé longtemps à l'avance pour transporter son mobilier, ses provisions et sa vache laitière « *Violette* » et son veau, la volaille... Tout cela dans le camion agencé pour la circonstance, sans oublier son chien Perlou ! En ce temps-là la truite est présente sur le Cézallier...

Dans son contrat de travail, il est prévu qu'il doit tenir un carnet de bord journalier. Chaque jour une à plusieurs pages sont écrites tant pour consigner les activités de l'estive, que pour commenter les nouvelles locales, politiques... (sans fautes d'orthographe).

Quelques extraits :

A propos d'une équipe d'ouvriers espagnols employés par une entreprise du Puy-de-Dôme pour arracher la gentiane il précise « *Il fait très mauvais temps. Si vraiment il y a un enfer, ces gens-là le font bien sur terre. Après leur mort, ils monteront au Paradis...!* ».

Parlant de deux gardes pêche-chasse d'Allanche il précise « *Avec ces 2 messieurs qui seront souvent en tournée chez nous, je crois qu'il sera prudent de ne pas trop aller patauger dans les ruisseaux...* ».

« *Trois étudiants de Murat reviennent pour prendre des renseignements sur notre travail et notre vie de montagne. Peut-être convoient-ils de venir me remplacer... c'est de tout cœur, avec un temps pareil, que je leur céderai le fond de berger* ».

Dimanche 15 juin 1969 « *Élection à la Présidence* »

Lundi 16 juin « *vive Pompidou. Ce matin on dirait que mes troupeaux sont contents d'avoir un Auvergnat comme président de la République. Leur sort va surement changer* ».

20 juin « *Mauvais souvenir. Anniversaire de ma captivité à Belfort. Si aujourd'hui il fait mauvais temps, il y a 20 ans il faisait chaud de toute part* ».



Jour de la descente, 7 h du matin, 26 septembre « Je vois arriver les convoyeurs à la lumière des phares. Un petit casse-croute et voilà le grand troupeau d'Aurillac qui s'ébranle et disparaît lentement sur les grandeurs de Paillassère-La Roche. Je le regarde partir car dans quelques minutes je vais rester seul avec ma vache « Cayrelle ». Les larmes coulent de mes yeux, adieu le grand troupeau ».

8 septembre. Foire à Allanche « A 5 heures je descends à Allanche. Avec ces mauvais chemins, je suis obligé d'y aller à pieds, n'importe de quel côté je ne puis rouler (mobylette). Je suis débarrassé de bonne heure après avoir vendu mes cochons ».

Le téléphone :

Le buron de Paillassère-Bas et son berger sont restés pendant 8 campagnes, sans moyen de liaison... L'accès des estives de la COPT.A.S.A. se fait par une piste en provenance de Pradiers et une autre coté Boutaresse. Par mauvais temps la piste de Pradiers est impraticable. Le berger Joseph Brousse, ne disposant pas de permis de conduire, a une « mobylette » pour faire ses courses à Pradiers, Allanche ou Boutaresse.

La coopérative gère un troupeau important. Les problèmes sanitaires, ces années-là, sont très préoccupants (brucellose, parasitisme...) et nécessitent des interventions fréquentes du vétérinaire (M. Bila) d'Allanche, lequel doit souvent monter à pied, sac à dos (9 kms AR).

De nombreuses démarches auprès des P.T.T. aboutissent à l'installation du téléphone (radio téléphone au moyen de 2 antennes, l'une sur le buron, l'autre à Apchon). Cet équipement est alors inexistant sur ces territoires isolés. Aussi le jeudi 30 juillet 1970 à 13 h 30, lorsque Joseph Brousse entend son premier appel, on imagine sa joie. Le téléphone va changer la vie de tous les responsables et adhérents de la coopérative. Ce téléphone sera largement mis à disposition des autres bergers (jusqu'à leur totale disparition ...).

Les équipements réalisés :

Lors de la mise en place de la COPT.A.S.A. les équipements sont en mauvais état, voire inexistants.

Les clôtures doivent être refaites en totalité en fil de fer barbelé. Ce travail est possible et demande chaque année à être renouvelé. Les premières années, la SOMIVAL intervient puis la COPT.A.S.A. embauche des



journaliers. Une quinzaine de salariés sont recrutés. La décision d'abandonner la clôture en fil de fer barbelé et d'installer l'électrification de l'ensemble est une étape très importante aboutissant à 150 kms de clôture électrifiée sur les 2 unités (Pradiers + Recusset). Résultats : L'efficacité est excellente et les frais annuels



d'entretien sont minimales par rapport à l'ancienne clôture.

Les points d'eau doivent être adaptés à l'importance des troupeaux, certains comprenant plus de 300 bovins. Les sources du plateau sont peu abondantes dès la fin juillet. Les ruisseaux d'Allanche et de Sianne ne suffisent pas à alimenter l'ensemble.

La tourbière de Thioulouze-Haut est une solution partielle. Il est décidé de créer un lac sur une partie de cette tourbière sans perturber le ruisseau de Sianne. Un château d'eau situé à Thioulouze-Haut, à 1 450 m d'altitude, d'une capacité de 10 m³ est alimenté par une pompe immergée dont l'électricité est fournie par 2 groupes électrogènes situés près du château d'eau. Progressivement toutes les parcelles non alimentées par des sources sont équipées de bacs de grande capacité (3 000 litres). Ce réseau donne entière satisfaction, les sécheresses successives ont prouvé sa fiabilité.

Les installations de triage et d'embarquement sont indispensables pour gérer un effectif aussi important. Le coral central est construit et complété par des systèmes de contention dans de nombreuses parcelles.

Les passages canadiens ont prouvé leur efficacité et sont très appréciés.



L'accès au coral en période hivernale



La coopérative aménage la piste allant du buron à la route de Boutaresse. L'accès, coté Pradiers, est très difficile voire impossible par temps de pluie. Lors des opérations de remembrement de la commune de Pradiers, l'entente entre la COPT.A.S.A. et la commune se traduit par un aménagement « *partagé* ». La COPT.A.S.A. prend en charge la partie « *montante* » en assure l'entretien. L'aménagement jusqu'au buron est fait par la coopérative. La circulation des gros porteurs devenant très difficile, la coopérative fait installer un « *enrobé* » sur 1,650 km.

Des milliers de tonnes de calcaire broyé ont fertilisé, en douceur, les estives et augmenté la production de l'herbe.

La COPT.A.S.A., un moyen de régler d'une façon durable le problème du foncier, en faisant participer les éleveurs à la gestion de l'espace rural.

- Les sociétaires de la coopérative, lors de la cessation d'activité, n'ont pas à régler la transmission du foncier qu'ils occupaient sur ces estives. Ils récupèrent leur capital social. Leurs successeurs éventuels peuvent devenir adhérents de la coopérative.

- Il ne s'agit pas ici d'opposer propriété individuelle et propriété collective. La COPT.A.S.A. offre aux éleveurs de disposer de terres d'estive, en s'associant par les administrateurs qu'ils désignent, à la gestion de la coopérative. Cette formule a fait ses preuves pendant 50 ans...

- Un règlement intérieur est à la base de la bonne organisation. Face à certaines contraintes imposées par tout système collectif ils bénéficient d'avantages certains.

- Ils sont assurés chaque année de disposer du même quota d'animaux inscrits.
- La qualité des herbages et le chargement calculé assurent une bonne croissance du cheptel.
- Les sécheresses éventuelles sont bien tolérées sur ces territoires d'altitude.
- Les interventions sur les animaux malades sont faites par la coopérative (bergers et vétérinaire) qui ne répercute pas directement le coût aux éleveurs concernés.
- Le gardiennage est assuré durant toute la période ; les bergers expérimentés, sont la « *clef du système* ». Le tandem directeur – berger fonctionne dans un esprit de confiance.
- Les éleveurs de moins en moins nombreux sur l'exploitation de base apprécient de plus en plus la décharge de travail du 25 mai au 15 octobre.





La COP.T.A.S.A. en quelques chiffres (2013)

- Deux unités pastorales : 2 061 ha :
 - Ensemble de Pradiers : 1 126 ha
 - Ensemble de Récusset : 935 ha
 - En propriété : 1 774 ha (86 %) en fermage : 287 ha (14 %)
 - Altitude variant de 1 000 à 1 550 m.
- Bovins pris en pension :
 - Bourrettes : 1 350
 - Doublonnes : 1 320
 - Vaches Allaitantes : 800
 - Veaux broutards : 800
 - Taureaux : 15
 - Total : 4 285
- Adhérents : 500 sociétaires dont 300 utilisant régulièrement les services de la COP.T.A.S.A.
- Personnel : 5 bergers annualisés
- Kms de clôture électrifiée : 150
- Burons :
 - 4 reconstruits à l'identique
 - 3 sauvegardés
 - 3 granges d'altitude sauvegardées
 - 2 hangars construits
- Aménagements et équipements : pistes, clôtures, passages canadiens, corals, bâtiments, points d'eau, véhicules de liaison 4 x 4, téléphone, électricité ...
- Depuis 1963 : Plus de 1 400 éleveurs ont utilisé les services de la COP.T.A.S.A. Plus de 160 000 bovins ont estivé sur ses estives.
- Dirigeants :
 - Présidents :
 - Roger Azais (1963 – 1996)
 - Pierre Malvezin (1997 – 2006)
 - Daniel Juery (2007 - ...)
 - Directeur : Marcel Besombes (depuis 1963).



Remerciement :

- au CPIE de haute-Auvergne pour la Cartographie de l'unité pastorale de Pradiers

